

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-227/SG/FIN accordant une subvention de cent vingt mille francs Djibouti (120.000 F.D.) à l'Association de Secours Mutuel de la Garde territoriale.

n° 71-227/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
10 février 1971

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro
25 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cent vingt mille francs Djibouti (120.000) est accordée à l'Association de Secours mutuel de la Garde territoriale à titre de contribution à ses frais de fonctionnement. Cette subvention ser versée en une seule fois et sur bon de caisse. La dépense susvisée est imputable au chapitre 28, article 2, paragraphe 7, du budget du Service local pour l'exercice 1971.